

Le Petit Cassinois

Budget communal

Montée des Alberges

Chemins communaux : suite de l'enquête

Salle polyvalente : travaux

École : Les carrés potagers

Concert orchestre New Age

Les CM rencontrent le maire

Rappel et nouveautés sur le tri des déchets

Compostage : un bien pour tous

Les nuisances sonores

Attention à la divagation des chiens

Vigilance frelon asiatique !

Vigilance cambriolages !

À vos agendas : Les ateliers cognitifs

Le cinéma plein air

Nouveau food truck



**Bulletin communal
De Saint-Cassin**

Juillet 2023



Chères Saint-Cassinoises et chers Saint-Cassinois,

L'été est là et avec lui le nouveau bulletin de notre commune.

Vous pourrez constater que le conseil municipal est toujours mobilisé.

Après les travaux de l'école qui ont marqué le début du mandat, de nouveaux projets se dessinent. Des études sont lancées sur plusieurs sujets : la rénovation énergétique de la salle polyvalente, la récupération des eaux pluviales, l'installation de panneaux photovoltaïques, la création d'un cheminement piétons route de Lélia, la réfection de la route de la Désertaz, l'aménagement d'un parking à la Combe. Nous avons demandé l'accompagnement des services de Grand Chambéry pour certains dossiers. Ces études nous permettront de connaître la faisabilité des projets et d'évaluer les coûts. Nous vous tiendrons informés et travaillerons en concertation avec vous par secteurs.

Cette volonté de travailler au plus près des habitants nous a conduit à réunir les habitants des Alberges. A l'issue de cette rencontre, un consensus a permis de décider de classer la montée en voie sans issue pour une période d'essai de trois mois.

Ce lien avec la population qui est essentiel dans la période que nous traversons, nous le cultiverons à travers plusieurs actions. Tout d'abord, nous rencontrerons le 14 octobre les parents des enfants nés en 2021 et 2022 pour un moment convivial. Nous réunirons aussi tous les volontaires pour remettre en état nos chemins ruraux maintenant que le recensement est terminé. Nous n'oublions pas nos aînés que nous invitons le 15 octobre pour le traditionnel repas.

Cette relation avec les habitants est pour nous essentielle, notre village se transforme, nous faisons désormais partie des communes de plus de 1000 habitants mais nous restons très attachés à la convivialité et à la solidarité qui doivent rester les marqueurs de notre beau village.

A l'heure où les enfants ont quitté l'école et où chacun aspire à profiter des longues journées d'été, je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et vous donne déjà rendez-vous à la rentrée avec le bulletin des associations.

Le maire, Jocelyne GOUGOU

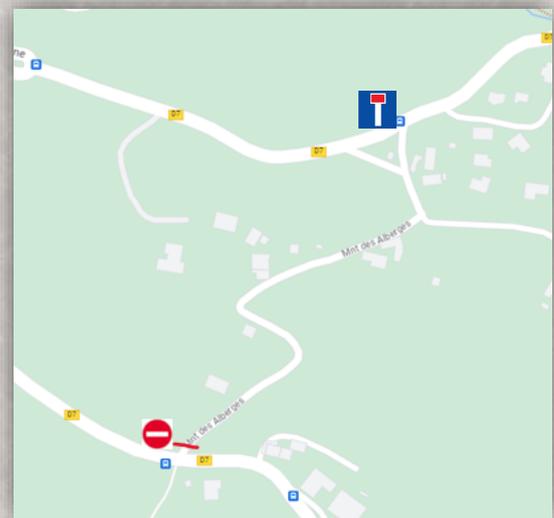
Prochains événements	
8 août	Cinéma à la belle étoile : Top Gun Maverick
13 septembre	Déchetterie mobile 9h à 15 h
25 septembre 2, 9, 16 octobre 6, 13 novembre	Ateliers cognitifs 15h à 16h
14 octobre	Accueil des parents des enfants nés en 2021 et 2022 à 9h
15 octobre	Repas des aînés

Montée des Alberges

La circulation de la montée des Alberges pose de nombreux problèmes de sécurité compte tenu de l'étroitesse de la route, du manque de visibilité à certains endroits, de la présence d'enfants qui rejoignent l'arrêt de bus et du non-respect de certaines règles de circulation. De plus, cet itinéraire est de plus en plus utilisé comme raccourci pour rejoindre Chambéry.

Le conseil municipal a étudié plusieurs solutions pour remédier à cette situation. À la suite d'une réunion le 31 mai 2023 avec les riverains, il a été décidé de rendre à cette voie sa vocation initiale, la desserte des habitations de ce hameau et de la classer sans issue. Un point sera fait après un essai durant 3 mois.

La route sera accessible au bas de la montée des Alberges et ne permettra plus de déboucher au sommet. L'accès sera maintenu pour les vélos dans les deux sens.



Chemins communaux

L'enquête publique réalisée en avril 2023 suite à l'inventaire des voies et chemins financé par le parc naturel de Chartreuse a fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

La carte issue de l'étude sera consultable sur le nouveau site internet qui devrait être opérationnel en septembre.

Accueil des nouveaux parents

Le conseil municipal invite les parents des enfants nés en 2021 et 2022 lors d'un petit-déjeuner convivial le 14 octobre 2023 à 9h à la salle polyvalente.



Budget

Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 dégage un excédent de fonctionnement pour un montant de **117 542 €** et un excédent d'investissement (report inclus) de **254 599 €**.

Les lignes budgétaires engagées durant l'exercice précédent ont été respectées en tout ou partie.

Les dépenses d'investissement ont été engagées à hauteur de **339 185 €**, principalement consacrées à :

- * **117 537 €** liés au solde des travaux de réfection et d'agrandissement de l'école communale
- * **65 117 €** au titre des remboursements d'emprunts
- * **93 392 €** au titre des dépenses d'équipement dont notamment le remplacement du camion pour 41 496 €
- * **38 810 €** au titre des réfections et entretiens des voiries

Récapitulatif du compte administratif 2022

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
011 Charges à caractère général	174 886	70 Produits des services	70 598
012 Charges de personnel	251 936	013 Atténuation des charges	3 575
014 Atténuation de charges	6 818	73 Impôts et taxes	480 180
65 Autres charges de gestion courante	74 911	74 Dotations et participations	61 762
66 Charges financières	7 512	75 Autres produits de gestion courant	15 695
67 Charges exceptionnelles	-	76 Produits financiers	3
68 Dotation aux provisions	1 007	77 Produits exceptionnels	8 798
22 Dépenses imprévues			
Opérations d'ordres entre section	30 328	Opérations d'ordre entre sections	24 328
023 Equilibrage section d'investissement		Excédents de fonctionnement reporté	
s/tot.	547 398	s/tot.	664 940

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
Immobilisations incorporelles	-	Subventions d'investissement	24 076
Subvention d'équipement	-	Emprunts et dettes assimilées	29 000
Immobilisations corporelles	132 203	Dotation Fonds de reserve	306 034
Immobilisations en cours	117 537	Dépôts et cautionnement reçus	-
Op d'ordres entre section	24 328	Autres immobilisations financières	-
Remboursement d'emprunts	65 117	Opérations d'ordres entre sections	31 335
Déficit d'investissement reporté	-	Excédent d'investissement reporté	203 339
Autre			
s/tot.	339 185	s/tot.	593 784

De cette situation, le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé d'affecter le résultat excédentaire du compte de fonctionnement de **117 542 €** en excédent de fonctionnement capitalisé.

Budget de fonctionnement 2023

Le budget 2023 équilibre les dépenses et les recettes de la section fonctionnement à hauteur de **659 876 €** contre 600 054 € au titre du budget précédent, soit une augmentation de 10 %.

Concernant les recettes de fonctionnement, la perception des taxes locales demeure la principale source de revenus de la commune. Notons que ces contributions représentent 55 % de la masse des recettes de fonctionnement encaissées sur l'année 2021.

La municipalité s'efforce de conserver la maîtrise budgétaire associant un ensemble de services pour une population en constante augmentation. Face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les taux ont été augmentés de 2%.

Les taux des taxes locales ressortent selon le détail ci-dessous :

	2022	2023	Variation
Foncier Bâti	30,92 %	31,54 %	+0,62
Foncier non bâti	91,64 %	93,47 %	+1,83

La suppression de la taxe d'habitation n'impacte pas pour le moment le budget car elle est à ce jour compensée par l'état.

Budget investissement 2021

La section investissement fixe l'équilibre des dépenses et recettes à hauteur de **616 292 €**.

Bien évidemment, une part du budget d'investissement est nécessairement consacrée à l'entretien des voiries et des équipements, compte tenu même de la nature de ces biens, fortement exposés aux contraintes du temps.

Cette année sera une année transitoire entre la fin de l'aménagement de l'école et le lancement de nouvelles actions. Afin de permettre la prise de décisions, plusieurs études seront lancées au sein de commissions municipales :

- * L'aménagement du centre
- * L'isolation de la salle polyvalente
- * L'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente
- * La récupération d'eau des différents bâtiments
- * L'engagement eau et climat

CCAS : Compte administratif 2022 et budget 2023

Le budget 2023 voté équilibre les dépenses et les recettes de fonctionnement à hauteur de **35 139 €**. À noter que la commune participe au titre d'une subvention d'équilibre pour un montant de **12 155 €**.

Récapitulatif du compte administratif 2022

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Achats Repas	13 601,30	Recettes portages des repas	16 282,50
Repas des Aînés	2 440,17	Subvention d'équilibre de la Mairie	19 620,00
Frais de portages (transports)	9 248,16	74 Dotations et participations	
22 Dépenses imprévues			
Opérations d'ordres entre section		Opérations d'ordre entre sections	
Déficit de fonctionnement reporté	5 628,00	Excédents de fonctionnement reporté	
s/tot.	30 917,63	s/tot.	35 902,50

BP 2023 - CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Achats Repas	15 000,00	Recettes portafes	18 000,00
Repas des Aînés	3 000,87	Subvention d'équilibre de la Mairie	12 155,00
Frais de portages (transports)	17 139,00	74 Dotations et participations	
22 Dépenses imprévues			
Opérations d'ordres entre section		Opérations d'ordre entre sections	
023 Equilibrage section d'investissement		Excédents de fonctionnement reporté	4 984,87
s/tot.	35 139,87	s/tot.	35 139,87

Salle Polyvalente



Construite entre 1988 et 1989, la salle polyvalente a fait l'objet de nombreuses améliorations dont notamment le changement du mode de chauffage en 2003 (chaudière à plaquettes de bois), l'extension avec création d'une cuisine, d'un espace de stockage et d'un ascenseur en 2010.

Le terme polyvalent est vraiment approprié puisqu'elle permet d'accueillir la cantine scolaire (environ 70 enfants), de permettre aux associations de notre commune d'exercer dans de bonnes conditions leurs activités. Elle sert également de lieu festif à

des prix avantageux pour les habitants de notre commune.

Le sous-sol est maintenant entièrement utilisé par les services techniques avec le stockage du matériel et un emplacement pour les ateliers.

Dans le cadre des économies d'énergie, la commune a souhaité lancer une étude énergétique pour améliorer les performances du bâtiment aussi bien en hiver qu'en été pour rendre plus confortable son utilisation.

La commune va signer, avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie, une convention d'adhésion au conseil en énergie partagée.

Par ailleurs, une remise en état de la salle de bibliothèque est en cours avec la suppression de la moquette murale et le changement du revêtement de sol.

Parmi les autres points à l'étude sur nos divers bâtiments se trouve la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage de nos massifs de fleurs.



Restauration de la bibliothèque



La cantine de l'école

Visite de la classe CM1/CM2 à la mairie

Les élèves des plus grandes classes de notre école ont rendu visite à Mme le Maire le 30 mars dernier pour lui faire part de leur curiosité concernant son travail et notre commune. Voici la transmission de leur interrogatoire :

« Nous sommes la classe de CM1/CM2 de Saint-Cassin. Nous sommes allés voir notre maire Mme Gougou pour lui poser des questions. Après nous avoir montré les symboles de la République et son bureau, Madame Gougou nous a fait monter au 1^{er} étage de la mairie, dans la salle du conseil municipal. Voici quelques-unes de nos questions.

Saint-Cassin et ses habitants

Nous avons d'abord voulu savoir combien il y avait eu de naissances au cours des 5 dernières années. Mme Gougou nous a répondu qu'il n'y en avait eu qu'une seule ! (à Saint-Cassin, les autres à la maternité de Chambéry !)

Nous lui avons aussi demandé quelle était la proportion des moins de 18 ans dans la population et elle nous a dit "25%".

Une autre question portait sur l'histoire du saint qui a donné son nom à la commune. Mme Gougou ne le savait pas... mais si nous trouvons des infos, elle serait intéressée de savoir !



Les habitations

Au sujet des habitations, nous avons posé la question suivante : "est-ce qu'il y a des panneaux photovoltaïques à Saint-Cassin ?" Madame le Maire nous a répondu que les 4 bâtiments communaux n'en avaient pas.

L'environnement

Nous avons ensuite interrogé Madame Gougou sur le nombre d'espèces animales présentes sur le territoire communal. Elle n'avait pas cette information et nous a conseillé de nous adresser à la société de chasse pour l'avoir. ➤➤

Article rédigé par les élèves

"Le dispositif Bourses Jeunes permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser un voyage ou un projet en autonomie, seul ou en groupe. Il peut aider à créer leur programme en les appuyant techniquement et financièrement. Le contenu en est très libre : en France ou à l'étranger, sur tous les thèmes et sur des envergures variées (de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers, d'un projet de deux jours à un projet d'un an ...). Ce dispositif est coordonné par l'AQCV et financé par les communes de l'agglomération chambérienne : Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, Saint-Cassin, Saint-Sulpice, Vimines, les communes du SICSAL (Barby, Bassens, Curienne, La Thuile, Saint-Alban-Leyse, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry, Vérel-Pragondran).

Exemple de projet : voyage en vélo pour réaliser des enquêtes auprès de paysans sur la situation du monde agricole en Europe / fête de quartier / organisation de tournées de spectacle de cirque clown ou de théâtre / expositions photos / étude des différents dialectes existant en Italie. Plus d'infos : site de l'AQCV avec des exemples de projets (Périple à vélo / des chantiers à Madagascar / un voyage en Australie)

L'orchestre New Age en concert pédagogique pour l'école et pour l'Amicale la Cascade

La Fédération Musicale de Savoie est à l'initiative de cet orchestre créé en 2016. L'association qui fédère les associations de pratique musicale amateur en Savoie propose des ensembles départementaux et valorise la pratique musicale, comme c'est le cas avec cet orchestre.

Aujourd'hui, il compte 70 musiciens et propose des concerts en journée et en semaine à destination de publics spécifiques : EHPAD, résidences seniors, publics scolaires, orchestre cobaye pour formations...

En ce lundi 15 mai, la mairie de Saint-Cassin a chaleureusement accueilli l'orchestre sous l'impulsion de la directrice de l'école, Mme Barthe.

Les enfants ont pu découvrir les instruments de l'orchestre d'harmonie : instruments à vents et percussions présentés, par famille, au travers du Rondo de Purcell.

Au programme, La Légende de la Montagne, musiques de films, et un morceau final dynamique et dansant laissant la part belle aux percussions qui a permis aux enfants de « faire partie » de l'orchestre.

C'est sourire aux lèvres que jeunes et moins jeunes sont ressortis du concert.



Les carrés potagers



Chaque classe a mis en place un carré potager dans les alentours de l'école : sur le terre-plein devant la cour de récréation, derrière la vieille fontaine de l'entrée principale.



Les élèves y ont planté des fleurs comestibles (bourrache), des herbes aromatiques (menthe, mélisse), et des petits légumes qu'ils voient pousser et se développer avec satisfaction !

Tous nos souhaits de bonheur pour l'étape « retraite » que maîtresse Annick vient d'entamer et qui a été fêtée jeudi 6 juillet avec ses collègues de l'école, les agents de la mairie et quelques élus.

Mme Annick Marty a été un soutien pour les autres maîtresses, et a fait preuve d'une grande douceur pour ses élèves qui en garderont pour sûr un joli souvenir.



RENTÉE DES CLASSES

Suite au départ à la retraite de Mme Marty, nous accueillerons à la rentrée Mme Christelle Cominotto.

Sous réserve de nouvelles inscriptions durant les vacances, les 114 élèves seront répartis ainsi :

PS et MS avec Armelle Barthe et Alexia Tissot

GS et CP avec Christelle Cominotto

CP et CE1 avec Michaëlle Mollard

CE2 et CM1 avec Murielle Tourret et Léa Hernandez

CM1 et CM2 avec Anaëlle Hascoët et un enseignant pas encore nommé.

Le tri des déchets

Rappel consignes déchets depuis le 1^{er} janvier

Le tri des emballages et des papiers a évolué depuis le 1^{er} janvier de cette année.
Un petit rappel des consignes de tri :



Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2023

Aux traditionnels bouteilles, bidons, ou boîtes de conserves se rajoutent aujourd'hui tous les emballages en plastique : **pots de yaourt, barquettes alimentaires, films plastiques (type packs d'eau), tubes de dentifrice, compotes en gourde ...**

A compter de cette date, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

- OUI → je le mets dans mon bac jaune,
- NON → je le mets dans mon bac à ordures ménagères

Interdits dans le tri

Il est interdit de déposer dans les bacs jaunes les déchets suivants :

- * le verre : à déposer dans les conteneurs verts
- * les piles : à déposer en déchetterie, en magasin ou dans les lieux publics
- * les textiles : à déposer dans les bornes textiles
- * les encombrants : à déposer en déchetterie
- * les végétaux : à déposer en déchetterie
- * les déchets de soins à risque (seringues, aiguilles...) : à déposer en pharmacie
- * des ordures ménagères : à déposer dans les bacs gris (ou marron)

Les encombrants doivent être portés en déchetterie ou à la déchetterie mobile et ne doivent en aucun cas être déposés à côté des conteneurs sous peine d'amende.

Les Épigées



Un site de compostage partagé sera bientôt installé à Saint-Cassin

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, Grand Chambéry mandate Les Épigées (anciennement Compost'Action) pour accompagner l'installation et le suivi des sites de compostage partagé de l'agglomération.

Un site de compostage partagé est composé de 3 bacs à compost d'environ 1m³ chacun :

- Un bac de broyat de bois = la matière sèche est indispensable au bon déroulement du processus de compostage, apporte de l'oxygène et régule l'humidité.
- Un bac de dépôt = les apports des déchets de cuisine et de table par les habitants.
- Un bac de maturation = stocke le compost pendant sa phase de maturation (4 à 6 mois).



Les bienfaits du compostage partagé sont nombreux ;

- Réduire la quantité de déchets : les déchets de cuisine et de table représentent 30 % de notre poubelle et sont constitué à 80 % d'eau.
- Partager un projet collectif entre voisins.
- Créer du lien dans la copropriété ou dans le quartier.
- Limiter l'émission de gaz à effet de serre liée à une collecte véhiculée.

Afin de mettre en place un site de compostage partagé, nous recherchons des habitantes et habitants volontaires pour veiller au bon fonctionnement du site. Leur rôle est de veiller au bon déroulement du processus, de communiquer sur les consignes de tri auprès des voisins et d'organiser des moments conviviaux autour du site de compostage.

Plus l'équipe est nombreuse, plus la gestion du site est simple.

N'hésitez pas à rejoindre le projet et à contacter Aurore Jasserand

@ a.jasserand@les-epigees.org

☎ 07 68 76 22 16

Nuisances sonores \ Divagation de chiens

Les nuisances sonores étant des éléments perturbateurs de la tranquillité publique et de la santé des habitants, l'arrêté préfectoral du 09/01/1997 règlemente, entre autres, les bruits de voisinage dans le département de la Savoie suivant des horaires bien précis :

Jour ouvrable	8h30 – 12h	14h-19h30
Samedi	9h -12h	15h -19h
Dimanche et jour férié	10-12h	

Les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère répétitif sur les lieux et les voies publics sont interdits (hauts parleurs, musique électroacoustique, moteurs, appareils de ventilation, pétards, etc.)



Divagation des chiens

Extrait de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2002 relatif à la lutte contre les animaux errants

Il est interdit de laisser divaguer les chiens parce qu'ils sont susceptibles de présenter un danger et causer des dommages à des humains, d'autres animaux ou à des biens. Tout dommage est à charge de son propriétaire.

Est considéré en état de divagation tout chien qui est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance dépassant 100 m.

Les maires sur le territoire de leur commune, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers, dans les propriétés dont ils ont l'usage, ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis seront conduits en fourrière.

Il est également rappelé l'obligation légale d'identifier vos animaux de compagnie.



Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances. Ce service met en place la surveillance de votre logement par la Police ou la Gendarmerie qui patrouillent aux abords de votre domicile.

En cas d'anomalie, telle que dégradation, cambriolage, ils se chargeront de vous prévenir.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ([Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)), ou vous rendre en brigade de gendarmerie à Chambéry-le-Haut.



Lutte frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

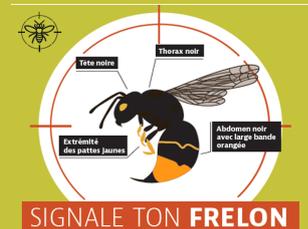
Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](https://www.frelonsasiatiques.fr)

La **saïson 2022** a révélé une augmentation du nombre de nids découverts par rapport à 2021 (+93%). Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2022 nous incite à la plus grande vigilance pour 2023. Il est donc essentiel de déclarer : nous comptons sur vous !



Recensement de la population

Selon le recensement de la population effectué cet hiver, le cap des 1 000 habitants est dépassé.

Un grand merci à nos deux agents recenseurs, Mme Christine Pillet, et M. Claude Bouchet, pour leur travail et leur gentillesse, ainsi qu'à tous les habitants qui ont si aimablement collaboré à leur tâche.

Ci-après un tableau indicatif du résultat; le résultat légal étant publié fin 2023.

Adresses d'habitation	387
Adresses collectives (adresses ayant plus d'un logement)	21
Résidences principales	393
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants	32
Total des logements enquêtés	425

VIGILANCE SÉCHERESSE

Un arrêté préfectoral en date du 21 juin 2023 nous alerte de nouveau sur la situation hydrologique des cours d'eau, des nappes et la situation météorologique actuelles qui justifient le maintien en situation de vigilance sécheresse dans notre région.

- ❗ Limiter l'arrosage en plein jour,
- ❗ Limiter le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades,
- ❗ Limiter le remplissage des piscines, et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert.

Antenne free

Après plusieurs tentatives de l'opérateur Free pour installer une antenne radio sur le secteur de la Combe, une solution plus consensuelle a été trouvée avec une implantation située à proximité de la route de Montagnole dans une partie boisée appartenant à un propriétaire privé.



Travaux ENEDIS

Vous l'avez constaté suite à la fermeture de la route de Montagnole, Enedis poursuit ses travaux pour enterrer une ligne moyenne tension entre les deux chefs-lieux de Saint-Cassin et Montagnole pour relier les deux réseaux en cas de panne. Ces travaux sont entièrement financés par Enedis.

La commune a décidé de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux de téléphonie dans ce secteur ce qui supprimera les nombreux poteaux le long de la route.



NAISSANCES

10/2/2023 Alba Pastor,
 fille de Fanny Damevin et Maxime Pastor



MARIAGE

1/7/2023 Olivier Cusin et Florence Bizouarn



DÉCÈS

15/12/2022 Louis Paravy
 6/1/2023 Roger Gaillard
 2/3/2023 Claudia Marini
 16/3/2023 Henri Pillet
 15/3/2023 Huguette Roux
 22/4/2023 Dominique Vareilles
 29/4/2023 Michel Cadoux



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

TEPPET Sylvain	Chemin de Chabran	Modification sur maison individuelle
RABET Noé	La Vieille Thiolière	Construction maison, piscine et garage
COUTOS-THÉVENOT Aude et CARREZ Geoffroy	Route des Huïres	Construction maison
BALSARIN Nicolas et DUHOUX Céline	Chemin des Châtaigners	Extension construction et modification façade
MARANZONI Nicolas	Route de Lélia	Construction maison individuelle
RACHID Abdelkader	La Vieille Thiolière	Construction maison individuelle
ARNAUD Joëlle et BURLET Sylvain	Chemin de Labiaz	Travaux sur construction existante
AGA Ionel	Route des Huïres	Construction maison individuelle
RENAUD Julien	La Désertaz	Enrochement

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DUBONNET Jean-François	Route de Montagnole	Division foncière
FRANCOIS Laurent	Route des Huïres	Piscine et local
MURE Christine	Route de Lélia	Isolation extérieure
BERLIOZ Damien	Route de la Désertaz	Construction auvent et espace stockage
HENDRIKS Jean-Luc	Roche-Fougère	Isolation extérieure
BIANCO-LEVRIN Anthony	Route de Lélia	Pose grillage et portail
YOUNES Daniel	Route de Lélia	Panneaux photovoltaïques
MONTJOUVENT Yann	Montée du Chêne	Panneaux photovoltaïques
DELAUNAY Yohann	Route de la Désertaz	Installation escalier et balcon
LAHEURTE Élodie	Route des Huïres	Pose d'un vélux
NÈGRE Marianne	Chemin des Écureuils	Division parcellaire
PASTOR Maxime	Chemin des Huïres	Création mur soutènement
BUSILLET Martial	Route de la Désertaz	Création d'une pergola
GAEC DU VIEUX CHENE	Montée du Chêne	Dépôt d'une toiture et panneaux photovoltaïques
SIMORTI Marc	Montée du Chêne	Rafraîchissement façade et création pergola
MAGNAN Cindy	Route de Lélia	Abri de jardin
BELALIT Farid	Route de la Désertaz	Panneaux photovoltaïques
BATTIER David	Route de la Combe	Panneaux photovoltaïques
LAURENT Maxime	Montée du Chêne	Panneaux photovoltaïques
ARTEIS SOLAIRE	Route de Lélia	Panneaux photovoltaïques
MASATTI Laurent	Route de la Désertaz	Pose d'un portail

Film de 2022
Tom Cruise
Miles Teller
Jennifer Connelly



Pour plus d'info sur les autres films
projetés cet été :
www.grandchambery.fr

23^e édition d'une toile à la belle étoile

Rendez-vous le 8 août à la tombée de la nuit vers 21h30 sur le parking de l'école, munis d'une chaise, d'une boisson, d'un plaid, et tout autre accessoire qui vous rendra la séance plus confortable !

En cas d'intempéries, vous pouvez appeler le 06 21 33 00 83 à partir de 19h30 le jour même.

Pilote de chasse de la Marine américaine depuis trente ans, Pete « Maverick » Mitchell (incarné par Tom Cruise), est appelé par son ancien ami Tom « Iceman » Kazansky (Val Kilmer), afin de former, pour une mission spéciale, les meilleurs pilotes diplômés récemment de l'école Top Gun. Parmi ceux-ci, se trouve le fils de son ami disparu. Pour ce nouveau défi, « Maverick » affronte le conflit entre son devoir d'officier, pilote de chasse, et la promesse faite à la femme de son défunt ami « Goose ».



vous proposeront une restauration hot dog, crêpes sucrées, boisson soft et bière à l'occasion du cinéma plein air.

À partir du mois de septembre, ils seront sur le parking de l'école tous les jeudis soir.



Ateliers cognitifs

Un atelier cognitif découverte avait été proposé à tous les habitants le 15 juin dernier. A la suite de cette séance, un groupe de 8 personnes a souhaité poursuivre l'aventure.

Il reste quelques places. Vous pouvez encore vous inscrire.

Mme Reinwalt, animatrice certifiée « La Fabrique à Neurones » fera travailler votre mémoire, votre capacité de raisonnement, d'autonomie pendant 1 heure, moyennant des exercices ludiques sur 6 séances planifiées comme suit :

Lundi 25 septembre	15 h
Lundi 2 octobre	15 h
Lundi 9 octobre	15 h
Lundi 16 octobre	15 h
Lundi 6 novembre	15 h
Lundi 3 novembre	15 h

Lieu : salle polyvalente

Veillez à vous inscrire en mairie

par téléphone au 04 79 69 47 26 ou

par mail mairie@saint-cassin.com

